

## DISPOSITIONS SANITAIRES et ORGANISATION

### de l'ÉCOLE MATERNELLE de FROMENTAL

RENTREE du MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020

---

#### Organisation générale de l'école

- Les **horaires** de l'école ne changent pas :
  - **8h30 – 11h30 / 13h00 – 16h00**
  - **l'accueil se fait jusqu'à 8h40**
- Les services de **garderie** sont toujours assurés :
  - **7h30 – 8h30 (gratuit) / 16h00 – 18h30 (payant)**
- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.
- Les bises, bisous et serrages de main sont toujours proscrits dans le cadre du respect des gestes barrières.
- **Les mesures de distanciations sociales ne sont pas obligatoires à l'école maternelle pour les élèves entre eux.**
- Les parents (ou accompagnants) pourront accompagner leur enfant de **TPS** et **PS**, le matin, dans le bâtiment de l'école. Toutefois, il vous sera demandé de :
  - porter un masque
  - vous laver ou désinfecter les mains en entrant dans le bâtiment.
  - être seul.
- Le **lavage des mains des enfants** en arrivant est toujours la règle.
- Les parents doivent maintenir une distanciation sociale dans l'enceinte de l'école lors de la dépose et la récupération des enfants.
- Les parents d'élèves s'engagent à **ne pas mettre leurs enfants à l'école**, en cas de **fièvre (38 °C ou plus)** ou en cas **d'apparition de symptômes évoquant la Covid19** chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. **Dans tous ces cas, les parents en informent le directeur d'école.**
- La prise en charge d'un enfant présentant durant le temps de classe des symptômes de la Covid19 reste inchangée (vois paragraphe dédié).
- L'utilisation du **cahier de liaison numérique** reste la règle et sa **consultation** doit être **quotidienne**, avec la signature de chaque mot.

## Fonctionnement de la classe

Les modalités d'apprentissage habituelles et l'agencement de la classe sont de nouveau normaux.

## Nettoyage des locaux

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs est également réalisé au minimum une fois par jour.

## Procédure de gestion d'un cas COVID chez un élève

Pour rappel, les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

**En cas de survenue d'un ou plusieurs de ces symptômes, le mode opératoire sera le suivant :**

- Isolement immédiat de l'élève dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, un personnel de santé de l'Education Nationale pourra être contacté.
- **Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.** Aussi, il est nécessaire que vous soyez toujours joignables.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'Education Nationale pourra être sollicité si les parents sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

**L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Education Nationale.**

**En cas de test positif :**

- L'information sera transmise aux Services Académiques qui se rapprocheront sans délai des Autorités Sanitaires et de la Collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les Autorités Sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les Autorités Sanitaires en lien avec les Autorités Académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture d'école pourront être prises par ces dernières.
- Un nettoyage minutieux et une désinfection seront faits pour les locaux occupés et les objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- L'information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade sera effectuée selon le plan de communication défini par l'école.
- Les personnels psychologues et de santé de l'Education Nationale pourront apporter leur appui.

## Rappel des gestes barrières



Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

L. Bargue

  
**ECOLE**  
**16 RUE DES BAYLES**  
**87250 FROMENTAL**  
**TEL. 05 55 76 06 26**